

Actu Zones humides Zones sensibles

Quand on dit "zone humide" on pense trop souvent marais glauque, sol mouvant, moustique, bref... NUISANCES ! De là, la tentation est grande "d'assainir" radicalement et hop, on en parle plus ! La réalité écologique (et légale) est toute autre.



Les zones humides, des réservoirs de biodiversité.

En effet, ces zones intermédiaires entre terre et eau remplissent de nombreuses fonctions qui en font de véritables infrastructures naturelles utiles à l'homme. Elles jouent un rôle important dans le stockage de l'eau (en freinant l'impact des précipitations sur les crues par exemple) et sa redistribution lente durant l'été, favorisant ainsi le maintien du niveau des cours d'eau. Elles peuvent épurer et dans une certaine mesure filtrer les pollutions, elles luttent contre l'érosion. Elles sont enfin d'extraordinaires réservoirs de biodiversité, des points privilégiés d'observation de la flore et de la faune aquatique.

Que dit la loi ?
La législation sur l'eau (Code. envir., art. L. 214-1 à L. 214-3 et R. 214-1) soumet à autorisation ou à déclaration un certain nombre de travaux, d'ouvrages et d'installations ayant un effet négatif sur les milieux aquatiques et dépassant certains seuils.
Pour quels types de travaux ? Ceux susceptibles de provoquer un : « assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ». Surfaces des milieux aquatiques concernées : entre 0,1 ha (soit 1 000 m², un carré d'environ 32 m de côté) et 1 ha une déclaration est nécessaire, au-delà de 1 ha une autorisation est obligatoire.
Dans tous les cas : se renseigner auprès de la DDT (au 05 81 27 59 87). En cas de défaut de déclaration ou d'autorisation, le porteur du projet encourt des poursuites judiciaires.

La plante du mois
La fritillaire pintade
Ressemblant à une tulipe ayant la tête en bas, la Fritillaire Pintade (*Fritillaria meleagris*), herbacée vivace de la famille des liliacées, est une plante indicatrice des milieux humides où elle fleurit fugacement au printemps. Solitaires ou groupées par deux ou trois, ses fleurs sont majoritairement rose foncé, panachées en damier pourpre et blanc.

75 communes des bassins de la Vère et du Cérou, 200 ha de zones humides répartis sur 274 sites ont été localisés, identifiés et l'étude propose des orientations de leur gestion, l'objectif étant de contribuer ainsi à la préservation des l'eau et à l'atteinte du bon état écologique des rivières. Ce travail a donné lieu à la publication de documents destinés aux élus du bassin et à la population. Une version allégée de ces documents est consultable sur notre site internet.

Pour en savoir plus :
<http://cerouvere.e-monsite.com/pages/restauration-des-milieux/>

Vous avez une zone humide sur votre propriété, agricole ou non valorisez-la ! La chambre d'agriculture ou le SMRCV peuvent vous accompagner pour un diagnostic, des conseils techniques.

Contactez-nous

Aujourd'hui protégées

Après avoir été longtemps détruites sans ménagement, les zones humides font aujourd'hui l'objet d'attentions particulières et d'obligations légales de la part des pouvoirs publics, tant européens que nationaux et locaux. Face à ces impératifs, de 2011 à 2013, le Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère a missionné un bureau d'études tarnais pour réaliser un inventaire géographique des zones humides. Sur les

Le Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère



Composé de 47 communes à sa création en 2005, le syndicat regroupe aujourd'hui 66 communes (sur les 75 situées sur les bassins versants). Ce sont donc 90 % du territoire qui sont couverts par le SMRCV. Depuis, d'autres nouvelles collectivités se sont rapprochées du syndicat pour envisager un partenariat.

Pour en savoir plus visitez notre site : <http://cerouvere.e-monsite.com/pages/le-smrcv/>

Acteurs locaux Bon sens paysan et respect de l'environnement

L'association Sol & Eau est née en juin 2012 de la volonté d'agriculteurs du Ségala tarnais de changer leurs pratiques culturales pour passer à des techniques respectueuses de la vie du sol, de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau sur les bassins versants du Ségala. Mise en pratique, études et expérimentations, information sur l'agriculture de conservation, tels sont les buts de l'association. Jérôme Rivière, son président, témoigne.

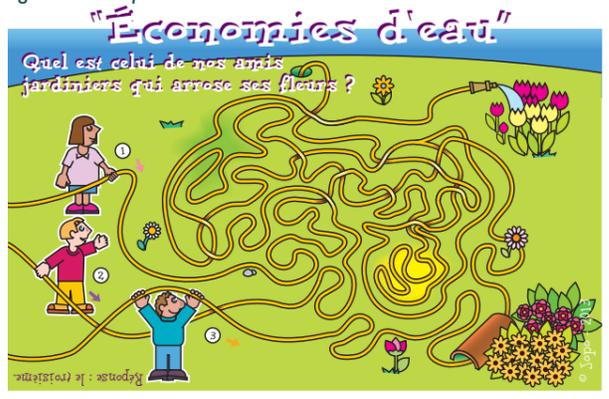


Comprendre et respecter la vie du sol, une première étape vers des pratiques agricoles durables.

"Pour moi, depuis que j'ai découvert l'agriculture de conservation (voir lexique page 4) par des articles de presse, internet, et surtout par des rencontres avec des agriculteurs ayant déjà fait le pas depuis quelques années, le semis direct et les couverts végétaux sont devenus une évidence. Cela m'a permis d'apprendre et de comprendre la vie du sol et son fonctionnement, les vers de terre, les bactéries qui le composent... On retrouve le plaisir de travailler avec la nature et non contre elle. J'avoue que rien n'est facile, c'est une autre approche, et le besoin

de formation et d'information est primordial. Le respect de l'environnement est compatible avec une agriculture performante et viable, mais les habitudes sont tenaces. Le milieu agricole doit reprendre en main la

production et l'agronomie pour assurer aux générations futures une alimentation de qualité, produite sur des terres saines.



La Gainelle
Bulletin du Syndicat mixte de rivière Cérou-Vère

Plateau de la Gare 81640 Salles sur Cérou - Tel : 05 63 36 45 58 - Fax : 05 63 36 52 87
cerou.ver@wanadoo.fr - Blog : <http://cerouvere.e-monsite.com>
Directeur de la publication : Henri Barrou, conception graphique et illustrations : Jean-Paul Thévenon Le Michel 05 63 76 40 09, Imprimé par SIEP France sur papier 100 % PEFC Certifié avec des encres végétales. Photos : droits réservés.

Brèves

La lettre du PAT

Une lettre d'information périodique (téléchargeable sur notre site) est envoyée aux 140 agriculteurs du territoire du PAT Roucarie pour les aider dans leurs démarches.

Agriculture et vert savoir

Dans le cadre de leur licence, 5 étudiants du lycée agricole d'Auzeville vont assurer un suivi "scientifique" des couverts végétaux sur une dizaine d'exploitations agricoles de notre territoire et pour la majorité située sur le périmètre du PAT (lire article page 2 et 3). Ces couverts végétaux ont l'avantage d'offrir une protection contre l'érosion, de permettre de lutter contre certaines pollutions en piégeant les nitrates et d'économiser les engrais pour les cultures à venir. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'association Sol & Eau (voir article ci contre) et financé par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général du Tam.

Éditorial

"Tous dans le même bateau !"

Que l'on soit agriculteur, artisan, industriel ou "simple habitant", les activités humaines exercent quotidiennement une pression considérable sur nos ressources en eau. C'est un fait ; nous avons besoin pour vivre d'une importante quantité d'eau de bonne qualité ! Et cette eau, abondante et saine, malgré ses apparences, elle ne tombe pas du ciel... la responsabilité de chacun est engagée pour en garantir la disponibilité, aujourd'hui et demain. Pour atteindre cet objectif, les communes des bassins du Cérou et de la Vère se sont regroupées à travers le Syndicat Mixte de Rivière pour mutualiser leurs moyens, faire face aux obligations légales de bon état écologique des cours d'eau et assurer à la population l'accès vital à une eau de bonne qualité. Grâce au nouveau Contrat de Rivière, signé début 2014, le Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère permettra de mobiliser des moyens financiers, de porter des accompagnements au plus près des besoins de la population et du respect de notre environnement.



Henri Barrou Président du Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère

Chiffre "L'empreinte eau"

1 café = 140 l
C'est la quantité globale d'eau nécessaire pour produire le café consommé dans une tasse de café.

Source : WWF-Francel Université de Twente

La Gainelle

N°2 Bulletin du Syndicat mixte de rivière Cérou-Vère

Opérations de nettoyage des berges

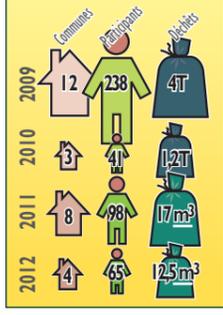


Le bon état de nos rivières est l'affaire de tous.

Depuis 2009 le Syndicat Mixte de Rivière mobilise les communes volontaires des bassins du Cérou et de la Vère pour organiser avec la population un nettoyage annuel des cours d'eau. Bilan : il y a du mieux, mais il reste du travail.

Pour le Cérou, le mieux est dû aussi cette année à l'absence de crue importante transportant les déchets. Mais les effets de comportements qu'on voudrait d'un autre âge se font cependant encore sentir et la rivière est toujours souillée par divers objets (de l'antenne parabolique au cyclomoteur...) qui échappent curieusement à la collecte organisée. La Vère quant à elle est "propre", la commune de Larroque y organise un nettoyage de printemps auquel le Syndicat Mixte de Rivière a participé plusieurs fois. Les déchets sont rares ; il s'agit surtout d'agir sur les aires de pique-nique et de dégager sources et lavoirs de la végétation qui les envahit. Pour les deux rivières, en amont du nettoyage, des actions simples pourraient encore améliorer la situation : au niveau des parkings des agglomérations (de Carmaux ou d'ailleurs...) ne plus jeter sur les berges poubelles et déchets, éviter de stocker

Bilans en quelques chiffres



du matériel dans les jardins inondables (bidons, sacs, produits divers emportés par les crues...), ne plus se débarrasser des déchets verts et branchages sur les berges ou dans les rivières, éviter d'utiliser des sacs plastiques. Des gestes à la portée de chacun !

Pour en savoir plus :
<http://cerouvere.e-monsite.com/pages/animation-suivi-et-communication/>



Apprentis citoyens
Dans le cadre des actions pédagogiques auprès des jeunes menées par le SMRCV (lire Gainelle n°1) et de la semaine du développement durable, deux classes de notre territoire ont participé le 5 avril 2013 au nettoyage des cours d'eau. Lors de cette journée les élèves ont préparé leur intervention par une information sur la gestion durable des rivières. Une fois la mission de ramassage des déchets effectuée, ceux-ci ont été identifiés et quantifiés. Les jeunes éco-citoyens ont été d'une redoutable efficacité, un exemple pour leurs aînés ?

Dossier Restauration des cours d'eau Des enjeux vitaux

Suite au diagnostic de terrain du Programme Pluriannuel de Gestion sur le bassin du Céret, des actions sont proposées aux agriculteurs pour protéger la qualité de l'eau.

À travers la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000, l'Europe impose à ses membres la restauration et la protection à long terme de l'environnement aquatique et des ressources en eau. La France a intégré ces objectifs dans sa politique de l'eau et c'est au SMRCV d'agir sur les bassins versants du Cérou et de la Vère.

Sommaire

Dossier pages 1 à 5
La restauration des cours d'eau

Info page 2 à 4
Le Plan d'Action Territorial

Actu page 5
Zones humides

Jeux pages 4 et 6
La plante du mois page 5

Des enjeux vitaux



Un cours d'eau fragilisé compromet l'équilibre du milieu naturel.

À fin de cibler au mieux ses actions, le SMRCV porte ses efforts sur les masses d'eau (voir lexique) qui ont été identifiées comme étant en état écologique mauvais ou moyen par l'état des lieux de la DCE. L'objectif étant de remettre les rivières en bon état de "fonctionnement", une rivière en bonne santé pouvant en effet améliorer gratuitement la qualité de l'eau en s'auto-épurant.

Sur le terrain, l'équipe du SMRCV étudie les points "à problème", apporte sa connaissance du territoire et affine les données reçues des pouvoirs publics. Elle propose les mesures à mettre en œuvre et en estime les résultats et bénéfices potentiels. Les priorités sont ensuite débattues avec les élus des différentes masses d'eau concernées (25 au total sur les bassins Cérou et Vère) en

tenant compte des enjeux tant écologiques qu'économiques. À partir de ce diagnostic un programme d'actions est alors établi. Ce programme prévoit, outre l'entretien habituel (désembâclage, élagage, entretien des berges...), d'intervenir sur la morphologie des cours d'eau pour leur restituer leur conformation naturelle et favoriser la circulation naturelle des eaux, des sédiments et de la faune.

Les vaches piétinent, les poissons trinquent

Sur l'amont du Céret et du Ségrassies, zones situées sur le territoire du Plan d'Action Territorial, plusieurs causes physiques de dégradation de la qualité du milieu aquatique ont été relevées lors du diagnostic, dont le piétinement du bétail. En effet des secteurs importants de ces cours d'eau et de leurs affluents voient leurs berges érodées par

le passage des bovins, leurs eaux de surface dégradées par les déjections et les habitats piscicoles ainsi menacés. Pour remédier à ces problèmes, le SMRCV engage des travaux de clôture avec les agriculteurs sur certaines portions des cours d'eau (lire encadré ci-contre).

Pour en savoir plus :
<http://cerouvere.e-monsite.com/pages/restauration-des-milieus/>

à savoir

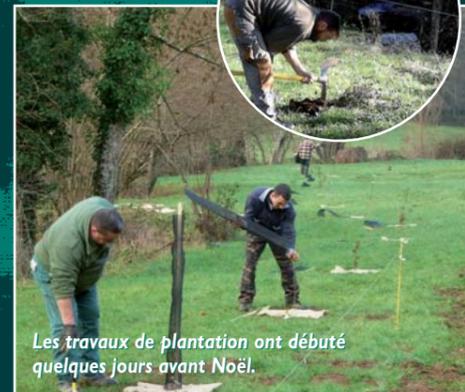
L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires. Lorsque il y a carence d'entretien, l'intervention des collectivités locales (comme le SMRCV) est possible. Une Déclaration d'Intérêt Général permet alors sous certaines conditions d'intervenir sur les milieux aquatiques en se substituant aux obligations des propriétaires.

Sur le terrain

À Lédergues, l'expérience de M. Vaysse, éleveur

FICHE TECHNIQUE DU CHANTIER :

- parcelle en prairie pour pâturage, en bordure du Farruel,
- mise en défens des berges par la pose d'une clôture le long du cours d'eau,
- plantation entre la clôture et le ruisseau d'arbres et de buissonnants (au total plus de 100 pieds),
- mise en place d'un point d'abreuvement pour éviter l'accès direct du bétail au cours d'eau.



Les travaux de plantation ont débuté quelques jours avant Noël.

Pourquoi avoir fait appel au SMRCV pour ces travaux ?

« Je savais que ce type d'accompagnement technique et financier à la plantation de haies et à la protection de berges existait sur le bassin versant du Viaur. Mon exploitation est située dans l'Aveyron mais dans le bassin versant du Cérou. C'est pourquoi j'ai contacté le Syndicat Mixte de rivière Cérou Vère pour savoir si le même type de projet pouvait être accompagné. L'appui technique du syndicat m'a permis d'éclaircir mon

projet et d'aménager la parcelle dans son ensemble. De plus, le matériel nécessaire à ces différents aménagements est entièrement pris en charge par l'Agence de l'Eau et le Syndicat de Rivière, ce qui est un avantage non négligeable. »

Quelles sont vos motivations ?

« Cette parcelle est en général pâturée, et les vaches ont facilement accès au cours d'eau. La protection des berges est importante pour éviter le piétinement et la dégradation de la qualité des cours d'eau. De plus, il me paraissait intéressant, en plus de mettre en défens les berges, de mettre en valeur les bords du cours d'eau, en réalisant des plantations d'arbres. Ceci pourra également permettre de maintenir les berges. C'est un plus pour l'exploitation, c'est toujours intéressant de mettre quelque chose en valeur et c'est un plus esthétique pour la parcelle et le cours d'eau. »

Lexique

- **SMRCV** : Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère.
 - **Hydromorphologie** : forme, aspect des cours d'eau (pente, largeur et profondeur du lit, sinuosité, nature des berges...).
 - **Masses d'eau** : secteur de rivière, lac ou eaux souterraines avec ses données particulières.
 - **Agriculture de conservation** : vise des systèmes agricoles durables et rentables et tend à améliorer les conditions de vie des exploitants au travers de la mise en œuvre simultanée de trois principes à l'échelle de la parcelle : le travail minimal du sol, les associations et les rotations culturales et la couverture permanente du sol.* Ces techniques permettent, selon leurs promoteurs, une meilleure rentabilité économique à long terme et une amélioration du potentiel agronomique des sols en réduisant le besoin en intrants (engrais, produit phytosanitaire, carburant), sans toutefois les interdire.
- *Source FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Brèves

Verdict

Dans l'affaire de pollution du Cérou de septembre 2007, le tribunal correctionnel d'Albi a rendu un jugement favorable pour le SMRCV. La société responsable du délit à été condamnée à lui verser 100 000 € au titre des dommages écologiques plus 15 000 € de dommages économiques. Les autres plaignants ; France Nature Environnement et la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique cumulent 87 500 € d'indemnités.

Planter un arbre

Dans le cadre du PAT (lire article) le SMRCV s'associe à "Arbres & Paysages Tarnais" pour proposer aux agriculteurs volontaires la plantation ou la valorisation de haies (après diagnostic éventuel). Les haies vives, en permettant de limiter l'érosion et de "filtrer" les polluants, ont un rôle important à jouer dans la protection de la ressource en eau. 1 200 m de haies sont pour l'instant engagés dans la campagne 2013/2014. Financés à 100% dans le cadre du PAT, la réalisation des travaux reste à la charge des porteurs de projet. Hors territoire du PAT, ce programme est également possible, sans gratuité mais à tarif préférentiel. Pour tout projet contactez "Arbres et Paysages Tarnais" au 05 31 81 99 59.

Info

Plans d'Action Territoriaux en milieu agricole

Mieux vaut prévenir en amont, que guérir en aval

Quoi de plus logique que de tenter de résoudre les problèmes en amont ! Parce qu'en matière de protection de la qualité de l'eau prévenir coûte deux fois et demie moins cher que guérir (1), le SMRCV(2) agit à la source des pollutions.

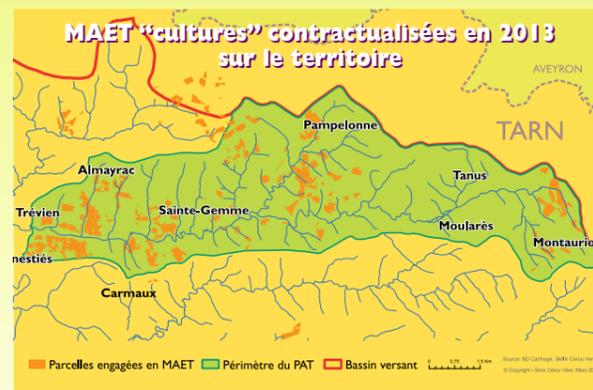
Le bassin versant du Cérou compte deux captages pour l'eau potable identifiés comme prioritaires en termes de pollutions diffuses par le Grenelle de l'environnement (voir notre article "Gâinelle N°1"). C'est pourquoi, un Plan d'Action Territorial (PAT) a été élaboré sur l'aire d'alimentation de ces deux barrages avec pour objectif de réduire la pollution de l'eau liée à la présence de molécules phytosanitaires et nitrates. Dans le cadre de ce programme d'actions s'étalant de 2013 à 2017, des Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET) sont proposées aux agriculteurs. Ces mesures contractuelles imposent aux volontaires de mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement sur leurs parcelles "sensibles"

pour une durée de cinq ans en contrepartie d'une "compensation" financière. Parmi 15 mesures différentes, les efforts demandés portent entre autres sur la limitation voire la suppression de la fertilisation et/ou du désherbage chimique, le passage de parcelles cultivées en prairies peu ou pas traitées. Seize exploi-

tants ont d'ores et déjà engagé 435 hectares de terrains dans ces MAET.

Préserver, valoriser

Toujours dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs, le SMRCV s'est associé à la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides de la chambre d'agriculture du Tarn pour proposer aux volontaires un accompagnement technique et financier vers la valorisation et la préservation des prairies humides et des



cours d'eau. Les propriétaires de prairies humides ou de parcelles en bord de cours d'eau se voient proposer un diagnostic sur leur exploitation. Ce dernier est suivi de préconisations de gestion de ces espaces et, si nécessaire, des aménagements sont proposés (clôtures, passages, points d'abreuvement, restauration de mares...). Dans le cadre du PAT, le matériel nécessaire à ces aménagements est financé, charge restant à l'agriculteur de réaliser les travaux. Parmi les chantiers à venir, citons à Tanus, la réhabilitation d'une mare en vue d'augmenter son pouvoir de filtration et d'épuration des nitrates, à Monestiés, la valorisation d'une prairie humide où les chèvres qui y seront mises à pâturer empêcheront l'enfri-

chement de la parcelle et enfin à Lédergues, la protection des berges d'un cours d'eau par des clôtures afin d'éviter son piétinement par les bovins (lire encadré en haut de page).

Et la Vère dans tout ça ?

Pour la Vère, les enjeux étant différents du Cérou, le SMRCV a entamé un travail de diagnostic sur son bassin versant. Après le recueil de données ; qualité, quantité, vie piscicole, écoulement, fonctionnement de la rivière..., l'analyse des pressions (industrielles, agricoles, domestique) et l'identification des problématiques, un programme d'actions sur mesure sera élaboré pour faire face avant 2021

à l'objectif de "remise en état" de la rivière.

- (1) D'après un calcul de la Cour des Comptes de 2010, débarrasser l'eau potable de ses pesticides et nitrates coûte 2,5 fois plus cher qu'aider les agriculteurs à éviter la pollution.
- (2) Et ses partenaires : DDT du Tarn, Agence de l'Eau Garonne, les Syndicats d'Eaux Potables, la Chambre d'Agriculture du Tarn, des associations d'agriculteurs...

Pour en savoir plus :
<http://cerouvere.e-monsite.com/pages/gestion-qualitative/operations-agricoles/le-pat-aac-ceret/>



Chiffres Plan d'Action Territorial

58 analyses de sols ont été réalisées dans le cadre du PAT. Organisée par la chambre d'agriculture, cette campagne offre aux agriculteurs une meilleure connaissance de leurs sols et leur permet ainsi d'adapter leurs pratiques de fertilisation. **24 points de suivi** répartis sur le territoire du PAT sont sous la surveillance des syndicats d'eau potable et permettent d'évaluer l'évolution de la qualité de l'eau à travers sa teneur en nitrates. Ces analyses de sols et d'eau sont financées pour moitié par les syndicats d'eau potable de La Roucarié et Eaux de Carmaux et pour moitié par l'Agence de l'eau.

Contact

Clotilde Coupiac
"Recrutée, par le SMRCV, en février 2013, en tant que chargée de mission espace rural, je suis en charge de l'animation du volet agricole du contrat de rivière Cérou Vère et en particulier de l'animation et de la coordination des actions agricoles du PAT sur le bassin versant du Céret."
Pour toute info vous pouvez me contacter :
au 05 63 63 45 58.
clotilde.coupiac.cerouvere@orange.fr

À vos crayons !

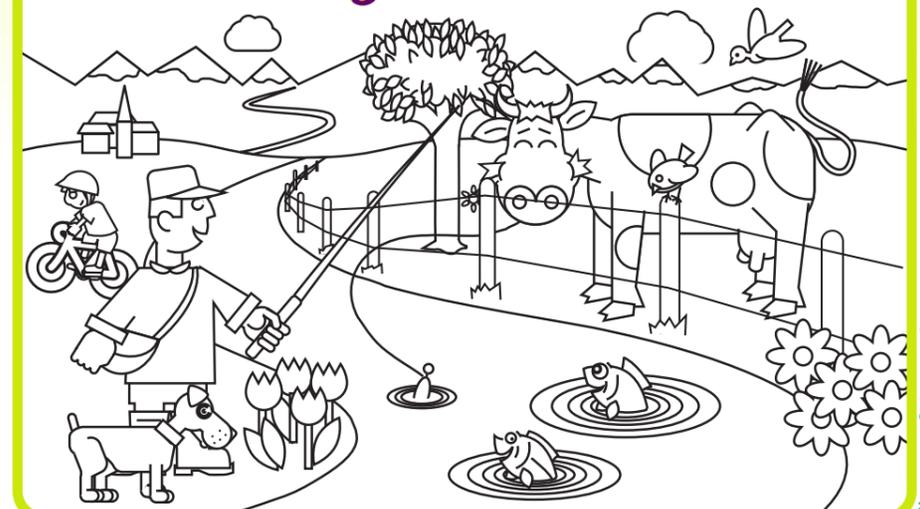


illustration © Jépo - 2013